

LOCATION D'UNE PIECE A LA CAISSE D'EPARGNE - n° 592

Le Maire expose que par délibération du 08 Mars 1968, le Conseil Municipal a décidé de mettre à la disposition gratuite de la Caisse d'Epargne de NANCY, une pièce située à l'ancienne Mairie.

Cette location gratuite qui a pris effet le 1er mai 1968, est terminée depuis le 30 Avril 1973.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, décide :

- la location gratuite d'une pièce à l'ancienne Mairie est renouvelée pour une période de 5 années à partir du 1er Mai 1973,
- la pièce sera occupée par le preneur les mardi et jeudi de chaque semaine de 9 h 30 à 11 h 30. Elle sera laissée à la disposition de la Commune en dehors des jours et heures d'ouverture indiqués ci-dessus,
- dans le cas où la Ville voudrait rentrer en possession de cette annexe pour quelles raisons que ce soit, elle mettrait un autre local à la disposition du preneur,
- ce dernier devra contracter avec une Compagnie solvable, une assurance pour garantir contre l'incendie les risques locatifs, le recours des voisins et autres risques, son mobilier, matériel et en justifier à la Commune,
- il ne pourra faire aucune sous location ni céder son droit d'occupation des lieux,

une participation forfaitaire à déterminer entre le locataire et le Maire désigné expressément par la présente délibération, sera demandée pour les frais de chauffage, d'éclairage, de téléphone à partir du 1er Mai 1974.  
Cette participation révisable chaque année, sera payée d'avance le 1er Mai.